DPPM
Découverte & Participation à la
Préservation des Milieux

Agréments : Éducation Nationale
Au titre de la protection de l'environnement
De l'éducation populaire, du Sport,
des services civiques et de l'entreprise solidaire

Fiche de poste pour un agent coordinateur de DPPM

Présentation de l'Association / lieu d'affectation / Rayonnement de la mission à préciser

Description du métier

L'agent coordinateur sera chargé du suivi de la vie associative de l'association et est responsable du dynamisme de l'association Il structure l'équipe des bénévoles, celle des salariés de l'association, et développe la synergie entre ces derniers.

Son objectif est d'améliorer l'efficience de la communication entre ces pôles en vue de développer la qualité des actions menées : sensibilisation à l'environnement, aménagements nature, études faunistiques et floristiques.

En tant que coordinateur, sa principale tâche consiste donc à améliorer la qualité des interactions entre les différents types d'acteurs intervenant au sein de la vie associative car d'elles dépendent le succès des opérations de terrain.

Il se charge du suivi administratif de l'association et de l'élaboration, le suivi et les bilans des dossiers de subvention. Il sera ainsi repéré comme le correspondant des différents partenaires.

Il sera également amené à assurer la gestion comptable de l'association : réception et enregistrement des cotisations, des dons, des subventions et des facturations, en définitif, il aura la responsabilité du suivi et de l'enregistrement de toutes les données comptables, en relation avec le trésorier de l'association et le comptable (cabinet extérieur).

En tant que responsable du développement des activités, il a en charge la planification des activités de l'année. C'est lui qui, en coordination avec l'équipe salariée, va créer le calendrier de travail et le mettre en relation avec les fonds de l'association.

En tant que coordinateur, il doit créer la dynamique nécessaire au développement des projets et au succès des objectifs de l'association. La mise en place de réunions de travail, la programmation d'échéances et sa participation aux activités elles-mêmes font partie de ses tâches récurrentes.

Son travail sert également à la croissance de l'association : la qualité des activités, la fluidité de la communication, le surcroît de visibilité qu'il apporte font connaître l'association auprès du public et améliorent son attractivité.

Compétences mobilisées

Rigoureux, organisé, polyvalent, autonome et efficace, le coordinateur doit être capable d'apporter à une association la structuration dont elle a besoin, tout en respectant ce qui fait son identité.

Organisé, responsable, créatif, il doit être capable de définir des objectifs concrets à moyen ou long terme et de planifier les activités permettant de les atteindre.

Doué de grandes qualités relationnelles et humaines, il doit être capable de communiquer avec différents publics et intervenants, et de créer un espace de dialogue entre ces derniers.

Maîtrise parfaite de l'outil informatique, du Pack Office - Connaissance des logiciels Ciel, InDesign, de montage vidéo et des fonctionnalités Facebook et WordPress est recherchée (des formations seront possibles)

Connaissance du milieu associatif et de son fonctionnement.

Niveau d'étude DEJEPS ou équivalent

Être titulaire du permis de conduire

Rémunération

Le salarié percevra un salaire équivalent au Groupe E de la **convention collective des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des territoires (ÉCLAT)**, pour un total de 325 points.
Catégorie : Techniciens, agents de maîtrise
Période d'essai : 2 mois, renouvelable 1 fois

Salaire de base = 2 171 euros brut par mois.

Le temps de travail du salarié pourra être annualisé.

MODALITES DE CANDIDATURE

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre) avant le 10 janvier 2024. Par courrier ou mail à l'attention du président de DPPM par mail à dppm@free.fr.

Adresse : 1 chemin du halage 62120 Aire sur la Lys.